DEPARTEMENT

SAVOIE

ARRONDISSEMENT

CHAMBERY

Objet : Budget annexe assainissement– Décision modificative 1

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un décembre à 18H00

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. COUTAZ. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. GROS. LALLEMENT. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. RUBIER. VEUILLET. WDOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés: MMES MRS. CUCCURU. MANSOZ (Pouvoir M. WDOWIAK). ILBERT. TOUIHRAT (Pouvoir S. FRANCONY). TAIN. TAVEL (Pouvoir F. MANTEL). VOISIN.

Le Président :

Explique que la décision modificative suivante doit-être effectuée sur le Budget annexe assainissement de la CCLA :

Désignation	Dépenses (1)		Recette	es (1)
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-604 : Achats d'études, prestations de services	600.00 €	0.00€	0.00€	0.00€
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	600.00 €	0.00 €	0.00€	0.00€
D-6215 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0.00 €	600.00 €	0.00€	0.00€
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	600.00€	0.00€	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	600.00 €	600.00€	0.00€	0.00€
Total Général	0.00 €		0.00 €	

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

APPROUVE la décision modificative à intervenir sur le Budget annexe assainissement de l'établissement,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Délibération N° 2023_21_12_12 Transmis en Préfecture le : 05/01/2024